

leurs opinions. Et aussi, comme je l'ai déjà dit, les ministres des gouvernements provinciaux devraient avoir toute liberté de faire rapport à leurs gens.

Il a beaucoup été question de l'aspect financier. Le Gouvernement devrait nous faire part de ses projets pour ce qui est du financement des émissions et de l'activité en général de Radio-Canada. Nous avons les comptes de l'État pour l'année terminée le 31 mars 1955. Voici ce que signalait à ce moment-là l'auditeur général:

87. Le revenu de la Société Radio-Canada était, évidemment, facile à distinguer de celui des autres, car la somme de \$27,720,000 était sous forme de subventions statutaires (\$6,250,000 en vertu de l'article 14 (3) de la loi canadienne sur la radiodiffusion et quelque \$21,470,000 en vertu de l'article 14 (4) de cette même loi, soit l'équivalent du produit de la taxe d'accise sur la vente des appareils de radio et de télévision, les lampes et ainsi de suite. Cependant, la Société a également obtenu un revenu de \$6,263,000 de ses émissions commerciales et des recettes diverses de \$753,000. La Société a terminé l'année avec un excédent de \$4,268,000, après avoir versé \$1,365,000 au compte de la dépréciation et du vieillissement du matériel.

La situation est semblable cette année. Malgré la subvention de \$6,250,000 au titre de l'article 14 (3) de la loi, jointe à la subvention de \$5,061,964 au titre de l'article 14 (4) et à l'accroissement du revenu provenant des permis, les frais d'exploitation de la radiodiffusion par Radio-Canada ont été plus élevés qu'en 1954-1955 et ont entraîné un déficit de \$286,830. C'est la même chose pour la télévision. Je crois comprendre que Radio-Canada aimerait lancer la télévision en couleurs. Voilà qui exige de plus en plus d'argent. Je le répète, les Canadiens ont le droit de savoir d'où va provenir cet argent.

Dans le rapport annuel de la Société Radio-Canada, on propose vaguement que le revenu provenant de la vente des permis annuels pour les appareils de radio devrait être mis à la disposition de la Société. J'aimerais savoir si ce droit supplémentaire pour les appareils de radio va être imposé à la population du Canada. A mon avis, le fardeau actuel des impôts du contribuable est intolérable. Il saute aux yeux qu'il faut économiser. Je pense que Radio-Canada mérite que nous considérions avec sympathie ses présentes difficultés financières. Cependant, si elle désire cette sympathie de la part du public, elle doit, à mon avis, abandonner l'idée qu'elle n'a pas à se réformer.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

M. Blackmore: Non, monsieur l'Orateur. Il est près de six heures. Est-ce que je puis attendre lundi pour formuler mes observations?

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SÉANCES DU MERCREDI SOIR À PARTIR DU 1^{er} AOÛT

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, avant de donner le programme pour la semaine prochaine, je voudrais, si la Chambre veut bien me le permettre, revenir à l'appel des motions afin de proposer:

Que, le mercredi 1^{er} août 1956, et chaque mercredi qui suivra jusqu'à la fin de la session, en plus des séances actuellement prévues par le Règlement et les ordres spéciaux, la Chambre siège également de huit heures à dix heures du soir.

M. l'Orateur suppléant: Autorise-t-on le ministre à revenir aux motions à cette fin?

Des voix: Entendu!

M. l'Orateur suppléant: Lecture a été donnée de la motion. Est-ce le bon plaisir de la Chambre de l'adopter?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Harris: Lundi, nous aborderons la résolution inscrite au nom du ministre du Travail (M. Gregg) au sujet d'un salaire égal pour des employées féminins; la résolution au nom du ministre de la Justice (M. Garson) au sujet de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada; nous passerons ensuite à la deuxième lecture du bill n° 443, qui tend à modifier la loi sur la Cour suprême et le Code criminel; à la deuxième lecture des deux bills inscrits au nom du ministre du Nord-canadien et des Ressources nationales (M. Lesage); puis la Chambre se formera en comité pour l'examen du bill qui tend à modifier la loi sur la marine marchande et le bill qui tend à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)